



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-81

FINANCES

5 – Adoption de la décision modificative n° 1 portant sur le budget principal eaux pluviales GÉMAPI

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 07 septembre 2021, s'est réuni le lundi 13 septembre 2021 au Complexe de la Prairie, 21 Rue de Condé - 95460 ÉZANVILLE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi treize septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 07 septembre 2021

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Nicole BERGERAT, déléguée de la commune de PUISEUX-EN-FRANCE

Nombre de présents : (41)

Dont (39) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA et Martin KAMGUEN (Domont), Éric BATTAGLIA et Jean-Robert POLLET (Ézanville), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE et Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (5)

CAPV : Philippe FEUGÈRE (Andilly) a donné pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse)

CARPF : Abdelaziz HAMIDA (Goussainville) a donné pouvoir à Didier GUÉVEL (Le Plessis-Gassot)

Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz) a donné pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (2)

CAPV : Louis LE PIERRE et Guy BARRIÈRE (Ézanville)

FINANCES

5 – Adoption de la décision modificative n° 1 portant sur le budget principal eaux pluviales GÉMAPI

EXPOSÉ DES MOTIFS

La présente décision modificative concerne le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales – collecte – transport - GEMAPI. Elle intervient pour réajuster au mieux la réalité budgétaire du SIAH et faire face à certaines dépenses à venir. Elle permet également de procéder à la réaffectation des crédits sur des postes qui étaient insuffisamment fournis dans le budget au regard de l'exécution budgétaire.

Le tableau ci-après retrace les modifications budgétaires proposées :

Fonctionnement								
Chap.	Libellé chapitre	Art.	Libellé de l'article	Opé (pour info)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Obs.
78	Reprise sur provisions	7815	Reprise sur provisions pour risques et charges		0		+ 152 731 €	Fin de contentieux – Reprise de la provision
67	Charges except.	678	Autres charges exceptionnelles		10 000 €	+ 40 000 €		Dont conventions entretien et subventions
023	Virement à la section d'investissement				23 833 794 €	+ 112 731 €		Equilibre de la section
Total section de Fonctionnement						+ 152 731 €	+ 152 731 €	

Investissement								
Chap.	Libellé chapitre	Art.	Libellé de l'article	Opé (pour info)	Prévu à l'article	Dépenses	Recettes	Obs.
021	Virement de la section de fonctionnement				23 833 794 €		+ 112 731 €	Même montant qu'en fonctionnement
458	Opération sous mandat	458116	MOM 12 Montsoulst		0	+ 9 500 €		Régularisation sur MOM
458	Opération sous mandat	458216	MOM 12 Montsoulst		0		+ 9 500 €	Régularisation sur MOM
23	Travaux en cours	2318	Autres immobilisations en cours		11 197 785,18 €	+ 112 731 €		Equilibre de la section
Total section d'Investissement						+ 122 231 €	+ 122 231 €	
Total général DM n°1						+ 274 962 €	+ 274 962 €	

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M. 14,

Vu la délibération du 22 mars 2021 portant approbation du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales – collecte – transport – GÉMAPI, de l'année 2021,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires,

FINANCES

5 – Adoption de la décision modificative n° 1 portant sur le budget principal eaux pluviales GÉMAPI

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** la décision modificative n° 1 portant sur le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales – collecte – transport - GÉMAPI, équilibrée comme ci-dessus,
- 2- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette décision modificative n° 1.

À VILLIERS-LE-BEL, le lundi 13 septembre 2021

Benoit JIMENEZ,

Signé

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/10/2021

Affichée le : 08/10/2021

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.